



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLMER, A. & C. BERNE

ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.
 Autres pays . 10 » 5 » port en sus
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant tous les vendredis à Bienne

Prix du numéro 15 centimes



ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne
 » de l'étranger . . . 25 » .
 Minimum d'une annonce 50 centimes
 Les annonces se paient d'avance

Bureaux : Rue Neuve 38^a

AVIS

Les paiements pour l'abonnement à la FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE seront reçus au bureau du journal, Rue Neuve 38^a, à Bienne, jusqu'au mardi soir 18 janvier 1887.

Passé ce terme, l'abonnement des six premiers mois sera pris en remboursement par la poste.

Le journal est en vente aux Kiosques littéraires de Bienne, de la Chaux-de-Fonds et du Locle.

ORGANISATION DU TRAVAIL

I.

UNE OBJECTION

[Voir aux correspondances particulières.]

Certains esprits chagrins ou rebelles aux sentiments de mutuel appui qui doivent animer les travailleurs d'une même industrie, ne peuvent se faire à l'idée de la solidarisation de tous les intérêts horlogers que *La Fédération horlogère suisse* s'est donnée pour mission de défendre.

Ne trouvant pas, dans la situation du moment, des arguments sérieux en faveur du *statu quo* qu'ils voudraient perpétuer ; n'osant trop faire voir que le soin jaloux qu'ils vouent à leurs petits intérêts personnels, absorbe leur attention au point que les intérêts bien autrement importants du plus grand nombre leur sont complètement étrangers, ils ont poussé ce cri d'horreur et de détresse : Vous ressuscitez les corporations du moyen-âge.

Cet anathème lancé à la face de ceux de nos concitoyens qui ont courageusement entrepris la noble tâche du relèvement de notre belle industrie nationale et qui ne tend rien moins qu'à les représenter comme des reconstructeurs de l'édifice vermoulu que la Révolution française a abattu, n'est ni sérieux ni sincère. Mais, la perfide habileté de ceux qui cher-

chent à faire croire aux travailleurs qu'en s'organisant en vue de sauvegarder leurs intérêts les plus chers, ils contribuent à une tentative de retour au passé, mérite d'être signalée ; nous n'avons pas voulu nous dérober à ce devoir.

* * *

Le temps n'est plus, où la doctrine égoïste du *tout pour soi*, proclamée sans pudeur par les grands et les puissants de ce monde, pliait sous son despotisme brutal la foule des déshérités et des malheureux.

Le temps n'est plus, où les parasistes de toutes sortes, élevés à la dignité d'une classe nécessaire, dominaient de toute la hauteur de leur orgueilleuse inutilité les travailleurs dédaignés et sacrifiés.

L'humanité, après s'être, depuis dix-huit siècles, toujours un peu plus éloignée du dogme primordial de la fraternité, veut la mise en pratique franche et sincère des principes qu'on lui a prêchés dès l'enfance mais qui sont restés jusqu'ici à l'état de lettre morte.

Le règne des formules mystiques est passé.

A la phraséologie nuageuse des idéalistes, doit succéder le langage précis de la raison guidée par l'expérience.

Dans une époque où le développement scientifique, industriel et artistique a ouvert, à la pensée humaine des horizons immenses ; alors que la terre libre, aux investigations des savants et des chercheurs ses secrets les plus intimes ; alors que le capital des connaissances générales s'accroît dans une progression infinie, faudrait-il proclamer que, dans le domaine économique et social, le progrès doit rester stationnaire ?

Non, le problème de la misère se pose aujourd'hui pour le plus grand nombre, il demande impérieusement à être résolu.

Il ne sert de rien de verser des larmes attendries sur la destinée des malheureux, pas plus que d'agrandir le champ déjà

si vaste de la charité publique. L'homme civilisé, instruit dans des écoles où on lui a enseigné le respect de la dignité humaine mérite autre chose que de la pitié. Il demande que le travail ne soit pas un instrument de servitude mais qu'il devienne au contraire un instrument d'émancipation et de liberté.

Et, pour arriver à ce résultat désirable pour tous, il ne suffit pas de rechercher dans le silence du cabinet, et dans la quiétude d'un appétit satisfait, si l'organisation industrielle qui remplacera l'état de désorganisation dans lequel nous vivons, ressemblera peu, un peu ou beaucoup à l'organisation corporative supprimée par la révolution française.

Si les novateurs de 89 sont allés trop loin en supprimant une institution qu'ils eussent mieux fait, peut-être, de modifier en la mettant en harmonie avec les idées nouvelles et les besoins de l'époque, il ne s'en suit pas que nous devions sanctionner leur erreur en la perpétuant.

Depuis un siècle que le commerce et l'industrie sont livrés aux hasards de la libre concurrence, depuis un siècle que la production à outrance a peu à peu remplacé la production selon les besoins qui était l'un des points caractéristiques de l'organisation corporative, de cruelles expériences ont été faites ; et, s'il fallait continuer le *laissez faire, le laisser passer*, sous prétexte que ce régime qui nous domine depuis un siècle est un produit de la révolution, ce serait à désespérer de la sagesse humaine.

Que les timides et les timorés se rassurent, dans ce mouvement de rénovation qui nous entraîne vers un avenir de stabilité industrielle et commerciale le calme et le sang-froid seront d'une absolue nécessité. Il ne s'agit pas de démolir, mais de modifier et d'organiser prudemment, sagement, en s'inspirant de sentiments d'équité et de justice et en tenant compte des mœurs du moment, des habitudes prises et des situations acquises.

C'est ainsi seulement que les progrès accomplis seront durables et que l'évolution économique, qui marquera peut-être la fin de ce siècle, ne sera pas suivie de l'une de ces périodes de réaction et de répression qui rendent inutiles les sacrifices de toute une génération.

La tâche de la démocratie est toute indiquée :

Organiser le travail, pour que tous aient du pain, et préparer l'avenir, en donnant à nos enfants une éducation virile et pratique basée sur la fraternité et ayant ce but : l'utilité.

* * *

Nos lecteurs nous pardonneront, d'être sortis du cadre indiqué par le commencement de cet article ; mais il nous a paru utile d'entrer dans quelques considérations générales, avant de leur présenter une courte étude sur l'organisation du travail. Nous la commencerons par un aperçu de l'activité des anciennes corporations.

(A suivre.)

LA RÉCLAME COLLECTIVE

Un vieil adage prétend qu'un produit industriel doit porter en lui-même sa recommandation. Les proverbes, dit-on aussi, représentent la sagesse des nations ; si quelque chose pouvait justifier une prétention aussi excessive, ce serait le fait que chacun de ces proverbes a pour contre-partie un autre proverbe, disant exactement le contraire. Ainsi opposera-t-on à celui enseignant par exemple que : « Pierre qui roule n'amasse pas mousse » un autre, affirmant que « nul n'est prophète dans son pays ». La faveur dont jouissent ces produits d'un autre âge doit-elle être attribuée précisément à ce qu'ils s'adaptent à tous les goûts et à toutes les situations, dans le sens qu'on veut bien leur donner ? Il est bien permis de le supposer. Quoi qu'il en soit ne donnons jamais aux proverbes qu'un intérêt historique et surtout n'en faisons pas des oreillers de paresse et des justificateurs de routine.

Demandez un peu aux Américains ce qu'ils pensent des proverbes, il vous lanceront un retentissant « Go ahead ».

« Go ahead », voilà une devise du nouveau monde, devise qui veut dire sous sa forme brève et sonore. En avant — En tête — Debout — En matière industrielle et commerciale nous pouvons, sans hésitation aucune, troquer tout notre stock de proverbes démodés et bons tout au plus à figurer dans un musée d'antiquités, contre l'énergique « Go ahead » d'Outre-Atlantique.

Un produit manufacturé nécessite une réclame, un moyen de faire connaître au loin ses qualités réelles ou à défaut de celles-ci, les qualités qu'on veut lui attribuer.

Je laisserai à d'autres le soin de discuter s'il devrait en être ainsi, pour ne m'occuper que du fait tangible et le fait tangible est qu'une industrie ne peut se passer de réclame, sauf à se voir laissée hors du mouvement, à se faire oublier peu à peu et à reconnaître finalement, lorsqu'éveillée de sa longue torpeur, elle veut aussi user du procédé trop longtemps dédaigné, qu'il est trop tard pour le faire.

La réclame est devenue une des nécessités de l'industrie, un mal nécessaire direz-vous ? Peut-être, mais la question primante n'en

reste pas moins qu'il faut, sous peine de déchéance entrer résolument dans cette voie.

Il y a deux sortes de réclame, l'individuelle et la collective. La première est du domaine des intérêts particuliers, recommandons-la en passant, mais ce n'est pas de celle-là que nous voulons parler, c'est de la réclame collective.

Par réclame collective nous voulons dire, celle qui se fait pour une industrie dans son ensemble et au cas particulier, celle à faire pour la montre suisse.

La concurrence étrangère, voilà l'ennemi ! Il faut étudier les moyens de l'ennemi qu'on veut combattre. Ses moyens de fabrication, nous les connaissons assez bien, ses moyens de vente, nous les approfondissons fort peu et c'est là le point faible de notre position. En première ligne figure chez nos concurrents la réclame dont ils jouent en virtuoses émérites, le violon n'a qu'une corde, mais suivant l'exemple de Paganini, les Américains produisent sur cette seule corde toutes les mélodies possibles, chantant les mérites et les perfections de l'horlogerie américaine. Par ce moyen, ils écoulent des centaines de mille montres et nous ne devons pas oublier que toute montre vendue par un concurrent étranger est une montre perdue pour la fabrication suisse.

Imitons simplement ce que nous voyons faire sous nos yeux ; à la réclame américaine opposons la réclame suisse collective. Je dis la réclame collective, parceque celle-là seule a la force voulue pour frapper rigoureusement et assez souvent. Je comparerais la réclame à la goutte d'eau, tombant sur la pierre dure et n'y marquant son empreinte que par sa chute répétée au même endroit. La réclame pour être effective doit être permanente et toujours la même au fond, changer constamment sa forme.

L'organisation coopérative et solidaire peut nous mettre en mesure par l'organe de son bureau central, de réaliser l'application des théories ci-haut énoncées, car nous estimons que le rôle de ce bureau doit être double et que son influence peut et doit s'exercer aussi bien à l'intérieur pour prévenir les abus de la fabrication qu'à l'extérieur pour faciliter la vente de ses produits, l'augmenter par tous les moyens possibles et en se servant de toutes les ressources que présente notre organisation commerciale, chercher à provoquer la création de celles qui nous feraient encore défaut.

— Go ahead. —

JAMES PERRENOUD.

Chaux-de-Fonds, le 11 janvier 1887.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Ouvriers perceurs de pierres.

Nous recevons la bonne nouvelle que la grève qui avait éclaté le 5 décembre dernier à Bienne et aux environs est terminée.

Depuis que les ateliers de pierristes sont sous le coup des dispositions de la loi sur les fabriques, la situation des ouvriers était devenue très pénible. Précédemment, ces ouvriers arrivaient, en travaillant 14 à 15 heures par jour, à se faire un gain qui, sans être brillant, était suffisant pour les célibataires du moins. Mais, la journée normale de travail prévue par la loi sur les fabriques étant de onze heures, le gain journalier était descendu à fr. 1,80 ou fr. 2 par jour.

Une entente entre patrons et ouvriers n'ayant pu intervenir au moment où les ouvriers exposèrent leur triste situation, la grève éclata.

Nous ne sommes pas assez au courant des détails du regrettable conflit qui s'est heureusement terminé, pour être en mesure de nous prononcer sur la question de savoir si des concessions faites à temps n'eussent pas permis d'éviter ce moyen extrême. La perte matérielle qui résulte des grèves, pour l'ouvrier plus encore que pour le patron, en fait une arme dangereuse pour tous, aussi ne doivent-elles être employées que si tous les autres moyens de conciliation ont été épuisés.

Quoiqu'il en soit, tout est terminé ; le travail a été repris dans les ateliers de pierristes jeudi passé et il est permis d'espérer que ce regrettable incident sera le seul que nous aurons à enregistrer, si d'autres difficultés viennent à se produire entre patrons et ouvriers d'autres parties.

Entente et conciliation, tel doit être notre mot d'ordre.

Assemblée des graveurs de lettres du Locle

du 11 janvier 1887.

La séance est ouverte à 8^{3/4} heures du soir, sous la présidence de M. Eugène Jaccard.

Il est rendu compte à l'assemblée du travail du Comité provisoire, qui se résume comme suit :

Six lettres identiques ont été adressées le 7 novembre 1886 aux principaux chefs d'ateliers de graveurs de lettres de Chaux-de-Fonds, Bienne, St-Imier, Neuchâtel, Fleurier et Tramelan, par lesquelles nous informons nos collègues qu'il s'est formé au Locle une association des graveurs de lettres pour s'occuper du relèvement des prix de notre partie tout en leur demandant si nous pouvons compter sur l'appui des décorateurs de cuvettes de leurs localités ; car, pour mener à bien une entreprise comme celle que nous avons en vue, il est absolument nécessaire qu'une entente générale s'établisse, afin d'examiner ensemble les meilleurs moyens à employer pour arriver à un résultat favorable.

Les réponses que nous avons reçues sont toutes favorables à la formation d'une fédération des graveurs. Seulement, il arrive ceci ; c'est qu'à la Chaux-de-Fonds et à Bienne le mouvement a lieu collectivement, graveurs d'ornements et de lettres réunis.

Ensuite de ces informations, une discussion est engagée à la suite de laquelle il est décidé à l'unanimité des membres présents, de charger le Comité de s'approcher des patrons et ouvriers graveurs d'ornements, en leur donnant connaissance de notre travail et des renseignements obtenus des différents côtés.

Le Comité devra ensuite provoquer une assemblée générale des graveurs d'ornements et de lettres du Locle, dans laquelle il sera discuté la formation d'une société fédérative.

E. J.

Monteurs de boîtes.

Le Comité central provisoire de la Fédération des patrons monteurs de boîtes s'occupe de l'élaboration d'un projet de statuts qui sera soumis prochainement à l'examen du Comité, pour être ensuite transmis à une assemblée des délégués, convoquée spécialement pour cet objet.

Les personnes désignées pour former les différentes sections sont instantanément priées de bien vouloir s'acquitter de leur mandat le plus vite possible.

Le Comité central provisoire.

L'assemblée générale des ouvriers monteurs de boîtes du Locle, du 9 courant, a adopté un tarif minimum établi d'accord avec la société sœur de la Chaux-de-Fonds. Ce tarif s'appliquera principalement aux genres courants ou faits en séries ; les patrons et ouvriers travaillant dans les bons genres fixeront entre eux la mieux value de leur travail.

Pierristes et sertisseurs.

Les patrons et ouvriers pierristes et sertisseurs de Granges, dans leur assemblée du 9 courant, ont décidé de se former en section de la Fédération horlogère.

Faiseurs d'échappements.

Les ouvriers et patrons de cette partie habitant le Val-de-Ruz, ont eu une assemblée générale à Cernier le 9 courant. Un projet de règlement a été adopté. Un chaleureux appel sera adressé à tous les horlogers du district pour les engager à se constituer en une seule section fédérative.

L'assemblée a ensuite procédé à la nomination des délégués qui se rendront à la réunion générale de tous les groupes de la Fédération horlogère, à Bienné, le 23 courant.

Les faiseurs d'échappements de Granges vont se former en association fédérative.

Fabricants d'assortiments à ancre.

Les fabricants d'assortiments du Val-de-Travers sont à la veille de convoquer une assemblée générale des patrons et ouvriers de cette partie, dans le but de les constituer en fédération.

Ouvriers travaillant sur métaux.

Les ouvriers de cette partie et les mécaniciens de Bienné et environs ont eu une importante assemblée le 9 ct., sous la présidence de M. Ruegg de Boujean.

M. Mettier, rédacteur, a vivement appuyé la formation du Secrétariat ouvrier dont il a été question dans notre dernier numéro. MM. F. Schlatter, député, et Enderli, rédacteur ont exposé le but de la fédération générale des ouvriers horlogers.

Le plus grand nombre des participants ont adhéré, par leur signature, à la formation d'une section de la Fédération.

Histoire d'une industrie ruinée.

Plusieurs grands journaux du continent, le *Temps*, de Paris entre autres, ont donné un résumé ou des extraits de l'article à sensation de la *Pall Mall Gazette* de Londres, du 13 décembre écoulé.

L'importance des questions traitées dans cet article nous engage à l'offrir en entier à nos lecteurs. Nous devons cette traduction à l'obligeance de notre correspondant particulier de Londres.

Une entrevue avec Sir John Bennett.

« Ah Bennett, vous avez tué notre industrie ! » tel est le reproche, mêlé de tristesse, que les horlogers anglais adressent souvent au vieux Chevalier de Cheapside. Et au moment où l'industrie horlogère anglaise est dans un état de surexcitation considérable, par suite de l'appel qui va être fait dans quelques jours au gouvernement pour protester contre l'importation de montres de fabrication étrangère, il a paru à un collaborateur de la *Pall Mall Gazette* qu'il serait utile et intéressant de savoir comment Sir John Bennett peut se défendre du reproche qu'on lui adresse. Sir John, avec la bienveillance qui le caractérise, accorde naturellement l'entrevue sollicitée; le célèbre anobli de la Cité ne met aucune sourdine à l'expression de ses opinions, et fit part du résultat de ses expériences. Sir John Bennett n'a pas besoin d'être présenté au lecteur. Il est en effet aussi connu, pour le moins, que les députés de Northampton ou que le Chancelier de l'Echiquier, ce qui nous permet heureusement de nous dérober à la tâche délicate et difficile de décrire cette personnalité unique, dont les qualités sont si frappantes. Puisqu'aussi bien c'est de l'horlogerie que nous voulons parler dans ces colonnes,

il convient peut-être de dire qu'il descend d'une famille où cette industrie est de tradition, son grand-père ayant fondé en 1761, à Greenwich, un établissement d'horlogerie et d'optique, qui fut continué par son père et par lui-même. Plus tard, abandonnant l'idée qu'il nourrissait de devenir le Directeur de l'Ecole de Lewisham, il préféra s'occuper des intérêts qu'avait sa mère dans l'industrie paternelle, et qui avait été patronnée depuis longtemps déjà par les fonctionnaires de l'Observatoire royal. Il fit, pendant un certain temps, l'apprentissage de la profession d'horloger, et en 1837, il fut chargé de l'ajustement de tous les instruments de précision qui se trouvent à l'Observatoire. Depuis 1846, il figure au nombre des négociants notables de la Cité. En 1851, il fut secrétaire de la Section Horologique à l'Exposition universelle de Londres, et en 1878, Commissaire anglais à l'Exposition universelle de Paris, ce qui lui valut la croix de la Légion d'Honneur. Depuis près de quarante ans, il suit pas à pas les phases diverses de l'industrie horlogère et les progrès qu'elle a réalisés sur le continent, et il a fait, sur ce sujet et d'autres qui y touchent, plus de mille conférences. De sorte que, en ce qui concerne cette branche spéciale de l'activité humaine. Sir John Bennet, pensons-nous, parle avec autorité et en parfaite connaissance de cause.

Quelques mots au sujet des boîtes de montres.

« Que signifient en fin de compte, toutes les plaintes des horlogers ? De quoi se plaignent-ils ? » — « La plainte principale », répliqua Sir John Bennet, « celle qui sert de base à toute l'agitation, c'est que les boîtes de montres faites à l'étranger sont poinçonnées au moyen de marques anglaises. Vous savez que dans l'Hôtel de la Corporation des Orfèvres à Londres et dans certaines place déterminées de la plupart des villes de province, les articles d'or et d'argent doivent être, au vœu de la loi, soumis à l'essayage, pour en établir l'authenticité. Il y a des centres correspondants sur le continent. L'or pur, comme vous savez, est égal à 24 karats, mais l'or pur s'usant très vite, on y mèle un alliage qui en fait un métal durable, et le réduit à 18 karats. A 18 karats tout article d'or est marqué à l'essayage et accepté partout dans le commerce. La même chose s'applique aux boîtes argent ». — « Est-ce que les boîtes de montres ont toujours eu la même forme ? » — « Non, certes, les boîtes ont subi bien des changements. Il y a 200 ans, elles ressemblaient à un œuf de poule. Lorsqu'on eût reconnu généralement les inconvénients de cette forme, les Suisses, alors aussi les premiers, inventèrent des boîtes ressemblant aux bassinoires en vogue à cette époque. La montre de capitaine Cook avait cette forme. On fait encore quelques montres de ce genre, forme bord rond, pour certains amateurs de modes disparues. La forme moderne date de l'époque de la splendeur et de la puissance de la Compagnie des Indes Orientales, alors que les commandants des flottes de la Compagnie avaient l'habitude de prendre en Angleterre des montres en or, de la valeur de 35 livres, et en faisaient au loin le commerce, dans leur intérêt particulier ».

Le secret de l'agitation.

« Nous revenons à notre point de départ. Comme j'ai dit, les monteurs de boîtes anglais (car ce sont eux uniquement qui ont créé cette agitation) se plaignent de ce que les boîtes étrangères sont marquées du poinçon anglais, ce qui fait que les acheteurs sont trompés, parce qu'ils achètent une montre faite à l'étranger, la croyant de fabrication anglaise.

L'expérience cependant m'a appris, comme elle a dû apprendre, j'en suis sûr, à tous les horlogers, que le public ne se soucie absolument pas de savoir si le poinçon est suisse ou anglais. La vraie raison pour laquelle les acheteurs donnent la préférence aux montres de fabrication étrangère, c'est que, à prix égal, les montres suisses sont meilleures que les montres anglaises et quant à la qualité et quant au style. Le seul but de l'essayage est de porter témoignage de la qualité du métal et si cette qualité est équivalente à celle du métal anglais, il est difficile de découvrir quel tort peuvent faire, au point de vue des intérêts généraux du public, des boîtes venues de n'importe où. La marque de l'essayage sur la boîte ne constitue pas le criterium de la valeur de la montre, et en fait, des montres anglaises de qualité inférieure ont été mises dans des boîtes poinçonnées, absolument comme mes plus beaux chronomètres. La vérité est que la cause ostensible de cette agitation n'est pas celle qu'on donne. Les agitateurs sont des protectionnistes déguisés. Ils veulent pousser le public anglais à acheter des montres anglaises de fabrication inférieure, à des prix auxquels il peut avoir des montres étrangères, de qualité supérieure. »

Peu de montres anglaises sont faites en Angleterre.

« Vous reconnaîtrez au moins quel l'industrie horlogère anglaise est dans une situation misérable ? » — « Certes oui, je suis forcé de dire que c'est là un fait hors de conteste. Je ne puis vous donner les chiffres exacts, mais je sais qu'une maison anglaise, qui faisait 3,000 montres par an, reçoit aujourd'hui tout son stock de la Suisse ; qu'un grand nombre d'ouvriers ont été forcés de diriger leur activité vers la manufacture d'instruments télégraphiques et électriques et vers la fabrication des vélocipèdes, et qu'un grand nombre d'autres, dont beaucoup gagnaient 75 francs par semaine, ont été rejettés dans des emplois inférieurs ou sont même allés grossir la masse déjà considérable des ouvriers manuels ordinaires. Certes, le changement qui s'est opéré dans la situation des horlogers anglais est bien triste. Le nombre de montres de fabrication anglaise, poinçonnées en 1850, dépassait, je crois, 200,000, chiffre qui prouve que nous répondions à cette époque à tous les besoins. Et si, à l'heure actuelle, il me fallait cent montres vraies anglaises, je ne sais vraiment où j'irais les chercher à Clerkenwell, je ne suis même pas sûr d'en trouver beaucoup plus à Coventry, car des mouvements fabriqués en Suisse sont expédiés de Coventry aussi bien que de Clerkenwell comme des articles de manufacture anglaise. De fait, des montres anglaises ont été offertes en vente en grande quantité, dont les mouvements au moins venaient de Suisse. Une bonne partie des montres anglaises faites à Clerkenwell sont des chronomètres, et ils sont fabriqués par des ouvriers allemands, suisses et français. Et à en juger par un chronomètre spécimen qui vient de m'arriver de Suisse, je puis dire que le temps n'est pas éloigné où la fabrication des chronomètres passera également de Clerkenwell au continent. Vous donnerez le résultat exact de mon expérience et de mes observations, en déclarant que d'après moi, peu de montres sont actuellement faites en Angleterre, et même que beaucoup de nos chronomètres renommés sont fabriqués par des ouvriers étrangers, établis ici. L'industrie horlogère a presque disparu ; de fait, la fabrication n'existe plus. La Suisse seule exporte chez nous annuellement pour plus d'un million de livres sterling de montres. »

Orgueil et préjugés, imprévoyance et stupidité.

« Qu'elle est alors la cause de ce déplorable état de nos affaires, dans un pays où l'habitude de porter des montres a, depuis un demi-siècle, augmenté dans une si énorme proportion ? » — « Le secret, répondit Sir John Bennet, existe dans ce fait que nos fabricants anglais se sont malheureusement laissés distancés par leurs concurrents suisses et allemands. Pendant la première partie de ce siècle, la montre anglaise était sans rivale ; son excellence ne pouvait être surpassée. Mais l'exposition de 1851 a prouvé qu'elle avait perdu sa primauté et nos fabricants n'ont plus cessé depuis lors de perdre du terrain. La première exposition a ruiné l'industrie horlogère anglaise, quelque avantage qu'elle ait du reste procuré au grand public anglais. Nos horlogers auraient pu conjurer leur ruine, mais l'orgueil et les préjugés, l'imprévoyance et la stupidité ont hâté leur décadence. Lors de l'exposition de 1851, je vis clairement que les fabricants suisses avaient pris le pas sur nous. Je constatai qu'ils produisaient une montre plus utile et supérieure en tous points à la montre anglaise avec 40 pour cent de réduction sur les nôtres. Convoquant alors les horlogers anglais à une Conférence tenue à la Société des Arts, je les conjurai de reconnaître ces faits, mais ils n'en firent absolument rien, et bien que l'assemblée fut extrêmement nombreuse, je ne pus même trouver personne pour appuyer une proposition faite par moi, et tendant à nous unir pour enlever une feuille à la couronne de nos rivaux et étudier tous ensemble le problème de la production de la meilleure montre au plus bas prix possible. L'ignorance et l'égoïsme l'emportèrent. Je m'aventurai ensuite à tenter cet essai parmi les ouvriers mêmes de Clerkenwell, la forteresse de notre industrie et j'obtins le même résultat négatif. Je fis tout cela peut-être un peu comme un Don Quichotte ; mais je fus traité par les ouvriers comme je l'avais été par les patrons, — tous me dénoncèrent comme le plus incorrigible brouillon de Londres. »

(A suivre.)

Rapport du consul général suisse à Bucarest,

M. Jean STAUB, sur l'horlogerie en Roumanie.

J'ai lieu d'avertir les intéressés de certaines irrégularités qui se sont produites ces derniers temps dans les importations. On sait que la Roumanie, fidèle aux principes qui ont présidé à la confection de son nouveau tarif général, a exempté les fournitures d'horlogerie de tout droit d'entrée. En revanche, le tarif général prévoit pour les montres en or un droit d'entrée de quinze francs par pièce. Pour éluder ce droit, on s'est avisé de faire « déboîter » les montres. Le mouvement entre alors comme « fournitures d'horlogerie » sans payer aucun droit et la boîte d'or comme bijouterie d'or, taxée à cent francs le kg, ou même comme orfèvrerie d'or, imposable de trente francs le kg. De la sorte le fisc se voit frustré de 300 à 400 francs par kg et l'importateur qui opère de la sorte, bénéficie d'environ 14 francs par montre ce qui lui donne un avantage décisif sur ses concurrents. Certes, le *fabricant* n'y est pour rien dans ces pratiques, il a reçu telle commande et l'a effectuée sans avoir à se préoccuper de ce que son commettant en fera. Cependant, je préviens messieurs les industriels que cela peut concerner, que des ordres ont été donnés aux bureaux de douanes de percevoir le droit de quinze francs sur les boîtes d'or, même si elles entrent *vides* en Roumanie. Le procédé mentionné rappelle le truc de certains marchands de chaussures qui firent

entrer, à titre d'échantillons, en franchise de droit, les bottes du pied gauche par la Transylvanie et celles du pied droit par la Galicie.

C'est l'élévation du droit d'entrée de six francs, taux ancien, à quinze francs, taux appliqué depuis le régime du nouveau tarif autonome, qui a éveillé la tentation de faire entrer des montres d'or de cette façon. Le commerce s'en ressent. Ce droit nouveau, sur un article que des audacieux trouveront toujours moyen de faufiler, malgré l'exemple de ceux qui ont été récemment découverts, pèse surtout sur l'importateur honnête. La concurrence, jadis moins soutenue, est aujourd'hui trop forte pour que le commerce honnête puisse, à lui seul, augmenter les prix de vente. On a beau dire que le surcroît du droit n'est pas très grand, il faut avouer aussi que les bénéfices ont, de leur côté, constamment diminué ; on achète aujourd'hui en Roumanie, déduction faite de l'agio et des frais, une montre tout aussi bon marché qu'en Suisse.

Les montres en argent ou d'autre métal ne sont imposées que d'un franc par pièce.

En 1884, deux mille montres en or, cinq mille six cents en argent, deux mille quatre cents en métal commun ont passé la douane roumaine provenant de la Suisse. Les détails statistiques sur l'importation de l'année 1885 n'ont pas encore été publiés.

(Feuille officielle suisse du commerce.)

Exposition universelle de 1889, à Paris.

(Extrait du règlement général.)

Chaque nation aura d'ailleurs le droit de faire à ses frais, mais dans sa propre langue seulement, un catalogue spécial des produits exposés dans sa section.

Art. 16. Les exposants français ou étrangers n'ont à payer aucun loyer pour la place qu'ils occupent à l'exposition.

Ils auront à supporter toutes les autres dépenses d'installation et de décoration dans le palais, les parcs ou les jardins. Ces dépenses comprendront essentiellement la fournitute et la pose des planches et des velums ou plafonds dans le palais, ainsi que les terrassements spéciaux et les plantations spéciales dans les parcs ou les jardins, aux abords et dans le périmètre des constructions particulières autorisées par le ministre commissaire général.

Le plancher est fourni en bon état de solidité et d'usage dans tous les chemins intérieurs de la circulation générale.

Art. 17. Aucune œuvre d'art, aucun produit exposé dans les palais, les parcs ou les jardins, ne peut être dessiné, copié ou reproduit, sous une forme quelconque, sans une autorisation de l'exposant, visée par le directeur général de l'exploitation.

Le directeur général de l'exploitation peut, toutefois, autoriser la reproduction des vues d'ensemble.

Art. 18. Aucune œuvre d'art, aucun produit exposé ne peut être retiré, avant la clôture de l'exposition, sans autorisation spéciale.

Art. 19. Dans les délais et dans les conditions édictés par la loi du 23 mai 1868 relative à la garantie des inventions susceptibles d'être brevetées et des dessins de fabrique, les exposants jouiront des droits et immunités accordés par la dite loi.

Art. 20. Aux termes du décret rendu en date du 25 août 1886 l'exposition est constituée en entrepôt réel, en conséquence, les produits exposés sont affranchis des droits et des visites de l'octroi de Paris, ainsi que de la douane française.

Art. 21. Des règlements ultérieurs détermineront, en temps utile, les modes d'expédition, de réception et d'installation des produits, le régime des entrées dans les locaux de l'exposition et le mode de formation du jury international des récompenses, qui fonctionnera dès l'ouverture de l'exposition.

Art. 23. Les constructeurs d'appareils exigeant l'emploi de l'eau, du gaz ou de la vapeur doivent déclarer, soit en faisant leur demande d'admission, soit par l'entremise des délégués étrangers, la quantité d'eau, de gaz ou de vapeur qui leur est nécessaire.

Ceux qui veulent mettre des machines en mouvement indiqueront quelle sera la vitesse propre de chacune de ces machines et la force motrice dont elle aura besoin.

Art. 34. L'eau, le gaz, la vapeur et la force motrice pour la galerie des machines seront concédés gratuitement.

La force sera prise sur l'arbre de couche de la transmission générale.

L'établissement de toutes les transmissions intermédiaires restera à la charge des exposants.

Art. 35. Les produits seront exposés sous le nom du signataire de la demande d'admission. Cette condition est de rigueur.

Art. 36. Les exposants sont autorisés à inscrire à la suite de leur nom ou de leur raison sociale les noms des coopérateurs de tout genre et de tout grade qui ont contribué au mérite des produits exposés.

Art. 37. Les exposants sont expressément invités à indiquer le prix marchand des objets exposés, autant pour faciliter le travail d'appréciation du jury que pour édifier le visiteur.

Art. 38. Les objets vendus ne peuvent être enlevés avant la fin de l'exposition, à moins d'une autorisation spéciale.

Art. 39. L'Etat prendra des mesures pour protéger contre toute avarie les produits exposés ; mais il ne sera, en aucune façon, responsable des accidents, incendies, dégâts ou dommages dont ils auraient à souffrir, quelle qu'en soit la cause ou l'importance. Il laisse aux exposants le soin d'assurer leurs produits directement et à leurs frais, s'ils jugent à propos de le faire.

Art. 40. Une surveillance générale sera établie contre le vol et les détournements.

Les commissions étrangères seront absolument chargées de pourvoir au gardiennage de leurs sections respectives. Les agents préposés par elles à cette fonction devront être commissionnés par le ministre, commissaire général. Ils porteront un costume ou des emblèmes distinctifs ; ils pourront, en toute circonstance, réclamer l'aide des agents français et des hommes de police qui parcourront les voies de la circulation générale ou y stationneront.

Art. 41. Il est expressément entendu que l'Etat repousse toute responsabilité relative aux vols et détournements qui pourraient être commis.

Art. 42. Aucune publicité par voie d'affiches, prospectus, etc., ne pourra être faite dans l'enceinte de l'exposition par les exposants, les concessionnaires ou toute autre personne, sans autorisation régulière et acquittement préalable des redevances qui pourront être exigées.

Art. 43. Toute communication relative à l'exposition doit être adressée au ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, 25, quai d'Orsay, à Paris, et porter sur l'enveloppe la mention : *Exposition universelle de 1889*.

Art. 44. Les Français et les étrangers en acceptant la qualité d'exposant, déclarent, par cela même adhérer aux dispositions édictées par les articles 11 à 42 du présent règlement.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

GENÈVE, le 8 janvier 1887.

Monsieur le rédacteur,

Lorsque, en janvier 1886, l'agitation pour le relèvement des prix commença à Biel, d'où elle a peu à peu gagné le reste de la Suisse horlogère, il ne paraissait pas que tout le bruit que l'on faisait autour de cette question aurait un aussi grand retentissement.

Ce n'était pas la première fois, d'ailleurs, qu'une tentative était faite dans le but d'arriver à une entente générale des intéressés à notre industrie horlogère ; mais jusqu'ici, tous les efforts étaient demeurés sans résultat. En sera-t-il autrement aujourd'hui ? c'est ce que je vous demande la permission d'examiner brièvement.

Ayant été de longues années dans l'industrie horlogère, mais n'y étant plus aujourd'hui qu'indirectement intéressé, je puis discuter toute cette question un peu en connaissance de cause et sans y mettre aucune passion personnelle. Eh bien, je ne crois pas que la marche que l'on semble vouloir suivre puisse nous amener à un résultat satisfaisant.

Je ne suis certes pas de ceux qui trouvent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ; au contraire, je verrais avec une grande satisfaction le bien-être général s'accroître pour nos populations industrielles ; mais, notre commerce d'horlogerie, vis-à-vis du grand commerce, est une si petite chose que nous devrons toujours subir les conséquences de l'état général des affaires et que notre industrie ne pourra jamais prétendre à des conditions meilleures que celles faites à d'autres industries beaucoup plus considérables.

En matière commerciale et industrielle, comme aussi en matière politique, le principe supérieur à tous les autres c'est *la liberté*. C'est dans la liberté absolue et dans le libre exercice de toutes les forces que la concurrence met en jeu, que l'on finira par trouver un équilibre satisfaisant entre la production et la consommation, comme aussi entre les salaires des ouvriers et les bénéfices des fabricants et des marchands.

Vouloir réglementer ces choses et leur imposer des restrictions consenties ou subies par ceux qui y sont intéressés, c'est se préparer d'amères déceptions et de cruelles désillusions. Je considère comme un devoir de le dire à mes concitoyens.

Ce ne serait vraiment pas la peine, qu'une génération entière ait été broyée par le cataclysme de la révolution française, si l'on en revenait, après cent années d'un régime de liberté commerciale, au système usé des corporations dont notre esprit moderne ne pourrait plus s'accommoder.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire ? Non sans doute. Mais ce n'est pas dans cette direction qu'il faut chercher le remède aux maux dont nous souffrons.

Les causes de ces maux sont bien loin de nous et les remèdes à y apporter ne sont pas en nos mains. Sans doute, nous pouvons faire quelque chose ; mais, il est à craindre que ce que nous ferons pour le relèvement

des prix ne soit pas réalisé par l'industrie horlogère dès autres pays et alors, nos concurrents auront seuls profité des efforts que nous aurons tentés et des sacrifices que nos exportateurs se seront imposés ou qu'on leur aura imposés en vue d'améliorer la situation des ouvriers.

On entend dire que si l'état présent se perpétue, ce sera la ruine de notre industrie. Qu'on y prenne garde ; le mouvement qui semble se propager avec une rapidité peut-être imprudente pourrait bien avoir ce résultat : d'aider au développement de la fabrication étrangère.

Ce garde à vous ne sera peut-être pas inutile.

Nous avons inséré cette correspondance, quoique les idées qu'elle exprime ne soient pas les nôtres. Nous sommes très partisan de la prudence ; mais, sous prétexte de prudence, on nous propose : c'est ce que nous lisons entre les lignes — l'enterrement pur et simple de la question. Nous répondons à cette suggestion dans notre article de fond auquel nous renvoyons le lecteur. *Rédaction.*

GENÈVE, le 10 janvier 1887.

Monsieur le rédacteur,

Votre numéro du 7 janvier dernier contient les appréciations de diverses chambres de commerce de l'Allemagne, qui déplorent amèrement le système protectionniste inauguré par leur pays ; je le crois sans peine, mais à qui la faute ? Au gouvernement qui au lieu de faciliter par de sages moyens, l'écoulement d'une production qui tend chaque jour à s'augmenter, a été assez peu intelligent et clairvoyant pour éléver ses tarifs, et forcer par cette regrettable mesure les pays chez lesquels il importe à user de réciprocité et à nui ainsi à ses propres intérêts.

Pour nous qui avons besoin de la plus grande liberté dans nos relations commerciales extérieures, je crois qu'user de réciprocité serait peu habile de notre part, mais nous devons être très attentifs à tout ce qui se passe autour de nous dans ce domaine, et la Société intercantonale des industries du Jura fera bien chaque fois qu'elle conviera les députés aux chambres fédérales à ses séances, de leur donner les instructions les plus larges et les plus étendues, pour tout ce qui pourra favoriser l'extension de notre commerce, et arriver même au libre échange ; c'est la seule et véritable voie, qui puisse nous sortir de la crise intense qui nous étreint depuis si longtemps et qui rendra à notre industrie horlogère et à bien d'autres aussi, les ressources et les résultats rémunérateurs qu'elle est en droit d'attendre.

Aujourd'hui la production est trop grande, elle est cause de l'abaissement des salaires, l'équilibre entre l'offre et la demande est rompu, et tant qu'il ne sera pas rétabli, nous souffrirons. Il faut donc chercher de nouveaux débouchés et faciliter autant que possible l'extension de ceux que nous possédons actuellement ; or, rien n'est plus favorable à ce but que le libre échange ; secondons la merveilleuse sagesse de la Providence qui, en

donnant la diversité des sols, des climats et des produits aux différentes nations, a voulu par là leur indiquer qu'elles étaient destinées à se connaître, à communiquer et à échanger librement entre elles. Voilà le but que nous devons tous poursuivre, auquel nous arriverons tôt ou tard, et qui seul peut sauver l'industrie et le commerce du marasme qui les affecte depuis si longtemps.

Le commerce en définitive n'est pas autre chose qu'un échange réciproque de produits entre nations. Il devient donc évident que le principe du libre échange étant adopté il nous faut exporter le plus possible de marchandises brutes ou manufacturées, pour pouvoir payer celles qui nous sont importées, c'est élémentaire. Toutes les restrictions, toutes les protections sont des sophismes qui vont à l'encontre de cette vérité, et qui entravent le commerce ; une industrie qui a besoin d'être protégée par des droits d'entrée n'a pas sa raison d'être, elle doit disparaître.

Ce sont ces principes qui ont sauvé l'Angleterre, après la guerre continentale, que sous Napoléon Ier la France lui avait faite, guerre qui avait porté une si grave atteinte à son commerce, et plongé ses manufactures dans une détresse sans exemple. C'est l'adoption du libre échange qui en a fait présentement, le pays le plus commerçant, le plus florissant et le plus riche du monde entier. Oui, le jour où sera adopté par toutes les nations *le libre échange* — la plus précieuse conquête de la société moderne — sera un jour glorieux.

Quand les nations devenues plus sages ne mettront plus leur amour propre dans des vaines parades ; quand elles tourneront vers l'agriculture, les arts et l'industrie leur incessante activité, d'immenses richesses nouvelles apparaîtront. Les barrières qui nuisent au commerce tomberont d'elles-mêmes, des échanges multipliés s'opéreront, et répandront partout le travail rémunéré et le bien-être.

Agréez, etc.

L. F.

PORRENTRUY, le 10 janvier 1887.

Monsieur le rédacteur,

Une section de graveurs et guillocheurs s'est formée sous le nom *l'Avenir*. Cette société travaille activement à une organisation sérieuse et durable. Elle espère sous peu être admise dans la Fédération des graveurs et guillocheurs.

Fort de cet appui, elle activera ses démarches pour former un syndicat de patrons. Avec l'accord entre patrons et ouvriers, la corporation viendra renforcer la *Fédération horlogère* dans le noble but qu'elle poursuit, le relèvement de la main-d'œuvre.

Recevez, etc.

RICHARDET, graveur.

Petite Poste.

M. E. C., Paris. Vous pouvez nous envoyer le prix de votre abonnement en timbres poste français.

M. E. K., Porrentruy. Veuillez prendre connaissance de l'aviso inséré dans le numéro de ce jour.

M. G. J., Berne. Votre prix-courant a été envoyé à l'adresse indiquée.

Le rédacteur responsable: Fritz HUGUENIN.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

des délégués faiseurs de secrets

le dimanche 16 courant, à 2 h. de l'après-midi, et lundi
17, dès 8 1/2 h. du matin,
au Café National, rue de Nidau.

TRACTANDAS

Formation définitive de la Fédération. Nomination du Comité central.

Vu les tractandas très importants, nous comptons sur une grande participation.

RÉUNION DU CONGRÈS

des

OUVRIERS ÉMAILLEURS ET PEINTRES

16 janvier 1887, Café Franz, Biel

Elaboration des statuts fédératifs et du tarif

Vu l'importance des tractandas, nous comptons sur une nombreuse participation.

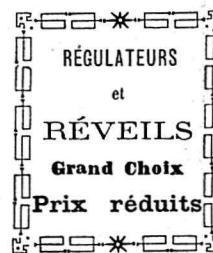
Le Comité central provisoire.

FABRIQUE D'HORLOGERIE
PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES
Spécialité de Remontoirs au pendant
Système interchangeable

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome,
Chaux-de-Fonds, Bienne et Amsterdam
Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

Fabrication d'Horlogerie

J. AEGLER
Vignoble - Rebberg
BIENNE



Café zur Fernsicht
Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel und Umgebung.

Fabrication mécanique
de
BOITES de MONTRES
EN PLAQUÉ OR
à tout titre et en tous genres

ROBERT GYGAX
St-IMIER
Téléphone

USINE HYDRAULIQUE ET USINE A VAPEUR

Jean GERBER fils
St-IMIER, Beau-Site et Suze
Spécialité de dorures fortes et finissages
Grands ateliers de nickelage, nouvelle invention, dorure, argenture et galonné
TRAVAIL PROMPT ET SOIGNÉ

63 b

Remontoirs or, argent et galonné
Anères et Cylindres 11" à 20"
Téléphone Téléphone

LOUIS MULLER
Quartier-Neuf, 55
BIENNE

Fabrication de cadrans en émail
Spécialité de Genres fantaisies
Emaux de couleurs genres paillonnés et sous fondant

J. WYSS, FILS
CHAUX-DE-FONDS
TÉLÉPHONE

FABRIQUE D'HORLOGERIE
Spécialité
de
Remontoirs or 12 et 13 lignes
POUR DAMES

Léon GAGNEBIN DU BOIS
St-IMIER
(Suisse)

Address télégraphique: Froidevaux, Bienne.

FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER
en tous genres et tous titres

J.A. FROIDEVAUX
BIENNE
USINE AU BRÜHL

Téléphone

Spécialité de boîtes carrées
Or - argent - métal
Mouvements ronds et carrés
Rapportage et incrustations or en tous genres
Bijouterie et Orfèvrerie
Broches et boutons de manchettes, système breveté
Boîtes à facettes et guichets festonnés
Décoration en relief

19

Spécialité de
MONTRES SOIGNÉES
POUR DAMES

Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes

DIPLOME
Zürich 1883



MÉDAILLE
Anvers 1886

HRI THALMANN
Avenue de la Gare
BIENNE

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVENTES
or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits
taille douce et émail

Peinture sur émail
JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES
en tous genres

NIEL, APPLIQUÉS

taille douce en couleur
et sur guilloches

Polissage

et
FINISSAGE
de boîtes
et cuvettes
or
et argent

Fabrication d'Aiguilles
Spécialité
pr exportation
Acier dorées, damasquinées
COMPOSITIONS
QUANTIÈMES, SECONDES

AIGUILLES ANGLAISES

POIRES

Breguets et Dessins variés
Gothiques

Découpages de Ressorts et de Plaques
à toutes épaisseurs

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

Lina NADENBOUSCH

GROS BIENNE DÉTAIL
Caisses d'emballage en tous genres

FABRICATION
de

PENDANTS ET ANNEAUX
COURONNES EN TOUS GENRES

METZGER & RUEGER
BIENNE

5
Fabrique d'Horlogerie garantie
EUG. VUILLEMIN

Marque de fabrique



MADRETSCH (Suisse)

— TéLéphone —

SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES

or et argent

Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre

Qualité bon courant et soigné

13

Manufacture d'Horlogerie

POUR TOUS PAYS
PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Georges Favre-Jacot

LOCLE

SUISSE

6
COMMISSION -- EXPORTATION

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie

HORLOGERIE SOIGNÉE

7

ALFRED MONTBARON

St-IMIER (Suisse)

Fabrication d'Horlogerie garantie

Spécialité de Remontoirs or et argent

de 12 à 21 lignes

Finissages de Genève pour H-SCH+ pièces de première qualité
en 12 et 13 lignes

HAEGLER-SCHWEIZER
BIENNE (Suisse)

4

FABRICATION DE BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE



AUG. WEBER

A BIENNE



Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes.
Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs
de G. LEUENBERGER, à Langnau.

9



Fabrique d'Ébauches de Bienne

FLURY FRÈRES A BIENNE (SUISSE)

Ebauches et finissages à clefs et remontoirs depuis
13 à 20 lignes

Spécialité de Remontoirs au pendant
12 3/4 et 13 lig. cyl., 18 lig. cyl., 18, 19 et 20 lig., ancras, lèpines et savonnettes

Ouvrage soigné et conscientieux

32

FABRIQUE

DE

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES

Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres

J. UEBERSAX

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essai

Fonte de déchets de toute nature
et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & C^{IE} B I E N N E

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

57

FABRICATION D'HORLOGERIE

en tous genres

ALEXIS HUGUENIN St-IMIER

EXPORTATION

8

Spécialité : Genres anglais et autrichien

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois,**
employez la

RESINOLINE - LA - CLAIRE



Exiger la marque
aux deux hiboux



Exiger la marque
aux deux hiboux



Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers, et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les : **Fabriques, Ateliers, Bureaux Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'Ecoles, etc.**

Le bidon de deux litres Fr. 2,75
Le bidon de cinq litres 5,40

Emballage perdu, franco pour la Suisse. Rabais par forte quantité.

12

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

HOTEL DE BIENNE (BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

17

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce, touristes ainsi qu'aux Sociétés. Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie. Se recommande

C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferments de portes, de fenêtres, de jalousies.

24

Maison Matile-Mathey

38, Rue de Nidau et Rue Neuve, 38

BIENNE

Vêtements de dessous, coton et laine
pour dames et messieurs

Bas et Chaussettes, Guêtres

F A U X - C O L S , M A N C H E T T E S
Foulards, Cravates 63

NOUVELLES MACHINES A COUDRE

perfectionnées **WHITE** à Cleveland
de la Cie (Amérique-du-N.)

la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

Huile fine pour machines à coudre ; soie, fil, aiguilles pour tous les systèmes. — Machines à main, double piquure, depuis 45 fr. net.

BIENNE Seul Dépôt BIENNE
KLÖTI - BEUCLER, Mécanicien
88, Rue de la Gare, 88 20



CAFÉ-RESTAURANT

E. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.

Se recommande.

14

F. SCHNEIDER.

Magasin de Verrerie et Porcelaine

L. SPECKERT-GRINDAT

15, rue du Quartier-Neuf, à BIENNE

Articles de ménage en tous genres. Déjeuners et Dîners complets en fine porcelaine, unis et décorés. — Verres de toutes sortes en cristal fin et ordinaire. Services de table, ferblanterie, etc.

Lampes de table et à suspensions de première qualité garantie.
Lampes Progrès.

Prix très réduits

25

DÉPOT DE BOUTEILLES A VIN

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte
Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues
à toute heure..

Se recommande au mieux.

G. KURTH.

22

AU PLANTEUR

BIENNE FRITZ SETZ BIENNE
Rue du Canal Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares
de tous prix et de toutes provenances.

GROS ET DÉTAIL

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et pipeurs.
PIPES en véritable écume de mer et tuyau mérissier, depuis fr. 1.50 pièce
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent.

26

COMMERCE DE VINS

d'Espagne, de France et du Pays

EN GROS ET EN DETAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles

BASERBA 8 CIE, BIENNE

Rue de Nidau

La Rôtisserie de cafés

Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)

—0—

Marque de fabrique
déposée

—0—



Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)

—0—

Marque de fabrique
déposée

—0—

CHARLES KAUFMANN A BIENNE

recommande ses trois qualités exquises de café rôti
en paquets de 1/8, 1/4 et 1/2 kilo, à fr. 1.10, 1.30, 1.50.

En vente dans les principaux magasins d'épicerie.

Les ménagères sont rendues attentives que mes cafés, malgré leur emballage parfait, sont expédiés à tous mes clients dans des caisses en fer-blanc, afin de leur conserver leur qualité et leur arôme.

30



IMPRESSIONS SIMPLES ET MULTICOLORES

Lettres de Naissance, Mariage et de Décès —o—	Cartes de Fiançailles, d'Adresse et de Visite —o—
IMPRIMERIE du	BIENNE RUE NEUVE
Factures, Memorandums, Registres d'établissage —o—	Comptes, Prix-Courants, Actes et Quittances —o—

Imprimés pour Autorités, Sociétés, Fabricants et Négociants

EXÉCUTION PROMPTE ET SOIGNÉE

Prix modérés



CAFÉ-RESTAURANT
et
JARDIN D'ÉTÉ
GAMBRINUS
tenu par
WILD-REY
BIENNE
Téléphone 34

GRANDE BRASSERIE
SALLE DE CONCERT

On demande
deux bons pivotiers pour petites
pièces chez Huguenin-Wüthrich,
62 planteur cylindre, Yverdon.

PIERRISTE On demande un
disseuse de moyennes pour les grenats
et rubis, ouvrage assuré pour long-
temps moyennant un travail régulier.
A défaut, on prendrait une assujettie
ou un apprenti. 60
S'adresser franco sous initiales ZYX
666, poste restante, Locle.

A louer 38
pour St-Georges 1887, à 20 minutes
de Bienne (Tramway), campagne avec
vastes locaux et dépendances, 16
chambres habitables, grande galerie
servant actuellement d'atelier, jardins,
cour, terrasse, basse-cour et
verger. — Très convenable pour un
chef d'atelier logeant lui-même ses
ouvriers. — Eventuellement, force
motrice.

Louis Muller, Bienne.

On offre à louer
à Bienne, pour St-Georges 1887, un
appartement de 4 pièces, cuisine,
installation d'eau et toutes les dé-
pendances nécessaires. 58

Un grand atelier bien éclairé, pro-
pre pour tout genre de commerce.
On louerà de préférence le tout
ensemble, au besoin séparément.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE
d'Etuis de Montres
en tous genres
CHARLES GOERING & Cie
CHAUX-DE-FONDS 46

Imprimerie du Nouveau Pressverein de Bienne.

La Maison

F. REYMOND & CIE A BIENNE

Commerce en gros de

Spécialités pour Fabrication d'horlogerie

adresse franco sur demande ses tarifs
concernant les **fournitures complètes** pour :

	Tarif n°	Tarif n°	
Fabricants d'ébauches	1	Doreurs sur boîtes et mouvements	9
Fabricants de vis, chevillots, viroles, etc.	2	Fabricants d'aiguilles	10
Fabricants de pendans et anneaux	3	Fabricants de ressorts	11
Monteurs de boîtes or, argent et métal	4	Fabricants de balanciers	12
Fabricants de cadrans et Émailleurs	5	Découpeurs d'assortiments et pièces div.	13
Peintres et Creuseuses en cadrans	6	Fabricants de cuvettes	14
Graveurs, Guillocheurs et Polisseurs	7	Fabricants de secrets	15
Nickeleurs sur boîtes et mouvements	8	Bureaux de contrôle et d'essais	16

NOTA. — *Toute marchandise ne convenant pas peut être échangée sans frais.*

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE. 41

AVIS
aux 50
Fabricants de Montres à Répétition

Un horloger de la vallée de Joux,
expérimenté dans la partie des res-
sorts-timbres, écouterait les proposi-
tions qui pourraient lui être faites
pour commissions importantes.

Adresser les chiffres sous initiales
A. E. B., poste restante, Sentier.

F. SCHENKER
SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
Polissage et finissage de boîtes et
cuvettes.
Rhabillage pour horlogers et
bijoutiers.
Spécialité d'imitation galonné
et dorures fortes. Dorures
artistiques, ors de couleur,
vieil argent, etc. 37

Travail prompt et garanti.

J. Rodolphe GYGAX
St-IMIER

MONTAGE DE BOÎTES
en tous genres

ÉTABLISSEMENT DE BAÏNS

SPÉCIALITÉ
de Boîtes argent 45

BANGERTER-SALCHLI & FILS
Bienne

Fabrication d'assortiments
d'ancre en tous genres, comme
Levée-visible-couvert, genre anglais,
etc. Travail conscientieux. 44

Un horloger
prendrait la représentation, le dépôt
ou la vente en commission d'articles
d'horlogerie ou autres pour la place
de Bienne et ses environs.
S'adresser sous initiales S. P. 120
au bureau de ce journal. 35

CONFISERIE, PATISSERIE
Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme
en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST
Bienne 40
89, Rue de la Gare, 89.

PHARMACIE DE L'AIGLE
Quartier-Neuf, Bienne, Quartier-Neuf

SPÉCIALITÉ
d'essences de lavande surfine
et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs
pour doreurs et nickeleurs.
42 W. GUGELMANN.



Les annonces pour le prochain
numéro de la **Fédération hor-
logère suisse** seront reçues
jusqu'à mercredi 19 janvier 1887
à midi.

AVIS
Les annonces concernant
les offres et demandes d'ou-
vriers ou d'employés pour
l'horlogerie jouiront d'un
prix de faveur et seront ins-
crites à raison de 10 centimes
la ligne ou son espace.